Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Clermont

MAIRIE DE SAINT AUBIN SOUS ERQUERY
2 RUE PLISSON (60600)
☎ 03-44-50-16-03

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2025

Convocation du 27 octobre 2025
Affichage du 27 octobre 2025

Nombre de Conseillers	**En exercice :**	**10**
	Présents	**7**
	Votants	**9**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-sous-Erquery, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, LE NEILLON Nadège, VITSE Vincent, RIBES Nicolas, CROCHON Elise et FERREIRA Anne.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LOIZELET Valérie (pouvoir donné à Brigitte BOULENGER), MM VILLAIN Stéphane et DUCASTEL Vincent (pouvoir donné à Xavier TRAEN).

Monsieur Vincent VITSE a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour de la séance, nécessitant la délibération du conseil municipal : « Participation aux frais de destruction de nids d'hyménoptères ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

<u>POINT 1</u> (délibération 2025-027B)
TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SEZEO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1 et suivants et L5212-16,

Vu les statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO) adoptés par arrêté préfectoral du 23 octobre 2017,

Vu la délibération n° 2025-025 du 25 septembre 2025 de déclaration d'intention d'adhésion à la compétence éclairage public du SEZEO,

Vu le règlement de service de la compétence Éclairage Public approuvé par délibération du Comité Syndical du SEZEO en date du 1er juillet 2021,

Madame le Maire expose que dans le cadre du transfert de compétence, les installations d'éclairage public restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SEZEO pour lui permettre d'exercer la compétence transférée,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les conditions techniques, admnistratives et financières inscrite dans le règlement de service, selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

Madame le Maire demande aux membres de bien vouloir délibérer sur le transfert de la compétence éclairage public (maintenance et travaux) au SEZEO.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

TRANSFERE au SEZEO la compétence éclairage public (maintenance et travaux),

S'ENGAGE à inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SEZEO,

AUTORISE la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence éclairage public au SEZEO,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

POINT 2 (délibération 2025-028)

PARTICIPATION AUX FRAIS DE DESTRUCTION DE NIDS D'HYMÉNOPTÈRES

Vu la recrudescence de nids de frelons asiatiques, Mme le Maire propose à l'assemblée, la prise en charge d'une partie des frais d'intervention pour la destruction des nids d'hyménoptères chez les administrés de la commune sur présentation de la facture acquittée.

Proposition : prise en charge par la commune à moitié, à 75 %, …

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de prendre en charge la moitié des frais d'intervention pour la destruction des nids d'hyménoptères chez les administrés de la commune, sur présentation de la facture acquittée.

POINT 3

QUESTIONS DIVERSES

- RPI : Demande de dérogation d'une famille nouvellement installée sur Erquery, pour une scolarisation hors RPI (amplitude horaire du périscolaire non compatible avec l'emploi du temps des parents). Cette demande a été refusée au même titre que les demandes précédentes du même type, pour le maintien des effectifs.
- Salaire Agent Recenseur : Idem qu'en 2020.
- Oise Habitat : Réunion du 21 octobre pour l'étude d'un projet de logements locatifs. Renseignements pris auprès de la SICAE, branchement existant suffisant, ne nécessite pas de renforcement, le raccordement est possible.
- Extinction du réseau cuivre : Interviendra au plus tard le 31/10/2028. Tous les usagers, particuliers et entreprises, utilisant l'ADSL et/ou un téléphone sur le réseau cuivre de la commune, vont devoir migrer sur une autre technologie, essentiellement la fibre optique.
- Trottoirs rue de Maimbeville : les travaux débuteront mi-novembre, pour une durée de 3 semaines environ. La rue de Maimbeville sera fermée, sauf pour les riverains, des déviations seront mises en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

* *